



Commission UIP des  
Affaires des Nations Unies

UNC/7-R  
21 octobre 2009

### CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

1. La Commission s'est réunie du 19 au 21 octobre et son ordre du jour était très chargé. En premier lieu, elle a dressé le bilan des réponses au Questionnaire de l'UIP relatif à la manière dont les parlements organisent leur travail par rapport aux Nations Unies. L'enquête, qui faisait suite à une demande de la Commission à sa session précédente en octobre 2008, visait à déterminer quels sont les liens entre les parlements et le système des Nations Unies, les réunions spéciales et les grands processus de négociation en cours à l'ONU, ainsi qu'avec les bureaux des Nations Unies dans les pays.
2. A ce jour, 65 réponses ont été reçues et un examen préliminaire a déjà permis de recenser une série de bonnes pratiques et de recommandations qui devraient être portées à la connaissance de tous les Membres de l'UIP. Tous les parlements membres de l'UIP ont été invités à soumettre d'urgence leurs réponses, afin que l'enquête puisse être finalisée et diffusée. Cette évaluation contribuera au processus de préparation de la troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui devrait se tenir à Genève du 19 au 21 juillet 2010.
3. La Commission a ensuite débattu de la coopération entre les organisations parlementaires régionales et les Nations Unies. Il a été rappelé que, dans la Déclaration de 2005 des Présidents de parlement, l'UIP avait été invitée à coopérer plus étroitement avec les associations et organisations parlementaires régionales afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de la coopération parlementaire mondiale et interrégionale. Bien qu'il existe déjà de nombreuses interactions dans le cadre de diverses activités aux échelons national et régional, la Commission a estimé qu'il était encore possible de renforcer la coopération avec les organisations parlementaires régionales et sous-régionales sur les grands dossiers de portée mondiale.
4. La Commission a entendu une présentation sur l'état de la réforme de l'ONU et un rapport lui a été présenté sur la mission entreprise cette année au Viet Nam par son Groupe consultatif. Plusieurs délégations ont souligné que de telles missions dans des pays pilotes mettant en œuvre la réforme de l'ONU "Unis dans l'action" apportaient une contribution précieuse sur le terrain en renforçant le rôle des parlements dans l'élaboration de stratégies nationales et la mise en place de mécanismes plus transparents de participation parlementaire dans des domaines liés à l'assistance et à la coopération internationales.

5. La Commission a approuvé les conclusions du rapport sur le Viet Nam, qui invite tous les parlements à jouer un rôle plus dynamique dans la conception, la mise en œuvre et le contrôle des plans nationaux de développement, ainsi que dans la planification en amont du budget national. On a une nouvelle fois souligné la nécessité d'adopter une approche plus cohérente de la fourniture de l'aide à l'échelon national, ce qui devrait conduire à davantage d'efficacité, de transparence et de responsabilité dans le cadre des opérations des Nations Unies. La Commission a instamment prié son groupe consultatif de continuer d'entreprendre de telles missions sur le terrain et de faire rapport sur les progrès réalisés.
6. La Commission a entendu un exposé du Secrétaire exécutif adjoint du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) concernant l'état des négociations relatives aux changements climatiques qui - malgré les difficultés rencontrées jusqu'ici - devraient permettre d'aboutir à un engagement international ferme lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP 15) à Copenhague en décembre 2009. Le mot d'ordre était le suivant : "un échec n'est pas envisageable". Les parlementaires se sont fermement déclarés en faveur du succès de ce processus et, à cette fin, se sont engagés à rester saisis de cette question, à collaborer activement avec les autorités de leur pays pour surmonter les obstacles éventuels et à intégrer leur délégation nationale à la Conférence CdP 15 en décembre.
7. Une réunion parlementaire organisée par l'UIP et le Parlement danois, à Copenhague, le 16 décembre, donnera aux parlementaires la possibilité de s'informer directement sur les principaux enjeux et orientations de la CdP15, de dialoguer avec des négociateurs gouvernementaux et d'échanger entre eux sur la suite à donner à la Conférence de l'ONU dans les parlements. Après la CdP15, les législateurs devront rester saisis de la question des changements climatiques dans leur programme de travail futur, assurer la ratification et la mise en œuvre effective des accords internationaux pertinents, suivre les progrès réalisés dans le cadre du processus devant mener à la Conférence CdP16 et faire rapport sur eux.
8. La Commission a souhaité la bienvenue au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et entendu une présentation détaillée sur la crise alimentaire actuelle et sur la préparation du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire qui doit se tenir à Rome en novembre. Il a été rappelé qu'à l'occasion du Sommet de Rome (13 novembre), l'UIP et le Parlement italien organisaient une réunion parlementaire à laquelle les membres de la Commission étaient encouragés à participer. La présentation du Directeur général de la FAO a été suivie d'une séance de questions et réponses brève mais néanmoins très riche, lors de laquelle ont été suggérées des pistes d'action et de coopération pour les parlements.
9. La Commission a proposé d'examiner la mise en œuvre de l'une des résolutions les plus récentes de l'UIP sur le « Contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère » et d'évaluer l'implication de l'UIP elle-même auprès du Forum pour la coopération en matière de développement créé par le Conseil économique et social de l'ONU. La Commission a entendu un haut dirigeant de l'ONU et le Directeur de l'International Budget Partnership, qui ont présenté les résultats d'une étude récente sur le rôle des parlements dans la transparence budgétaire.

10. Une série de recommandations ont été formulées à l'intention des parlements, à savoir : 1) veiller à ce que les comptes budgétaires nationaux soient rendus publics et soient conformes aux rapports annuels d'audit, 2) instaurer des partenariats stratégiques avec la société civile et les instances suprêmes de vérification des comptes, 3) participer activement à l'élaboration de codes de pratique pour renforcer la transparence du budget et 4) contribuer à une modification progressive des pratiques des donateurs, pour une meilleure prise en compte de l'aide internationale dans l'établissement du budget ordinaire.
11. La Commission s'est félicitée des initiatives récentes de l'UIP dans le domaine de l'efficacité de l'aide, notamment l'association de l'UIP avec une initiative régionale en Asie, le Capacity Development for Development Effectiveness Facility (CDDE), qui vise à renforcer les connaissances et les capacités pour un développement plus efficace (au moyen de notes d'orientation, d'évaluations des besoins, d'ateliers régionaux et d'un portail web au service des législateurs qui le souhaitent). Par ailleurs, une étude spécialisée commandée par l'UIP pour mesurer l'implication des parlements dans les politiques et programmes de développement dans deux pays d'Afrique, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, avait donné des résultats très prometteurs.
12. Il a été proposé que l'UIP établisse à l'intention des parlementaires un Manuel sur l'efficacité de l'aide, qui comporterait des bonnes pratiques et recommandations sur la manière dont les parlements pourraient renforcer leur rôle dans le processus budgétaire. Il a aussi été jugé que de nouvelles études de cas, offrant une représentation régionale plus large, seraient utiles.
13. Il a été souligné que l'UIP devrait plus systématiquement entreprendre des évaluations des besoins pour déterminer les ressources institutionnelles, administratives et législatives requises par les parlements et évaluer les nouvelles capacités dont ils auraient besoin pour mieux analyser les programmes relatifs aux finances publiques, aux budgets et au développement.
14. La Commission reste saisie des principaux objectifs relevant de son mandat, y compris de l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des grands engagements pris au plan international (en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement et les traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme), ainsi que du suivi permanent de la réforme des Nations Unies et de la cohérence du système, et propose d'engager de nouvelles actions dans ces domaines.
15. Alors que l'Organisation des Nations Unies va bientôt fêter son 65<sup>ème</sup> anniversaire, la Commission a réitéré son soutien sans faille à la mission, aux principes et aux objectifs de l'Organisation, notamment la nécessité pour tous les Etats membres de consolider le droit international et d'en assurer la pleine application.